

(43)

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1886.

(AMENDEMENTS.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget primitif du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1886, s'élève à fr. 22,155,898 »
et comporte une diminution de 244,280 francs sur le Budget de l'exercice 1885.

Le projet révisé d'après les amendements proposés par le Gouvernement est réduit à fr. 22,098,571 »

Soit une nouvelle diminution de fr. 57,327 »

dont on indique ci-après les motifs.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service, etc.*

Crédit demandé au projet primitif	fr. 413,260 »
— — amendé	420,090 »
AUGMENTATION.	6,830 »

L'augmentation de 6,830 francs proposée à cet article se justifie par les considérations suivantes :

Il s'agit à peu près exclusivement ici d'un transfert de crédit des articles 3 et 26 à l'article 2. Ce transfert est demandé par mesure de régularisation, à la suite d'observations présentées par la Cour des Comptes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 5. — *Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	60,500	»
— — — — —	—	révisé	56,620
			»
			<hr/>
		DIMINUTION.	fr. 3,880
			»

Cette diminution porte exclusivement sur le matériel, la nouvelle prévision est établie en tenant compte des dépenses effectuées en 1885 et du transfert dont il est parlé ci-dessus.

ART. 9. — *Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	262,618	»
— — — — —	—	révisé.	244,000
			»
			<hr/>
		DIMINUTION.	fr. 18,618
			»

Cette diminution correspond à des extinctions de pensions pendant l'année 1886.

ART. 12. — *Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif.	fr.	8,040	»
— — — — —	—	révisé	7,512
			»
			<hr/>
		DIMINUTION.	fr. 528
			»

La somme de 8,040 francs portée au projet de Budget de l'exercice 1886 du chef de restitution d'avances de parts de pensions faites par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'Administration de l'Instruction publique, peut être réduite à 7,512 francs, par suite du décès de veuves pensionnées.

CHAPITRE II.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Les crédits portés sous les articles 15 et 16 du projet primitif sont modifiés, sans qu'il résulte cependant aucune augmentation ni diminution. Il s'agit du simple transfert d'une somme de 30,000 francs de l'article 16 à l'article 15,

NOTE PRÉLIMINAIRE.

transfert déjà autorisé au Budget de 1885, par la loi du 23 août 1885 : une erreur s'était glissée dans la fixation des crédits lors de la formation du Budget.

En outre, on a complété le libellé de l'article 16 par les mots : « frais de réception et d'envoi des livres et autres documents. »

CHAPITRE III.

AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.

Ce titre doit être substitué à l'ancien (Frais d'administration dans les provinces) qui n'était pas en rapport avec la matière du chapitre.

ART. 23. — *Frais d'examen de capacité électorale, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif fr.	180,000	»
— — — — — révisé	100,000	»
Diminution. fr.	80,000	»

D'après les résultats de l'exercice en cours, quant aux examens de capacité électorale, le crédit de l'article 23 peut être réduit de 80,000 francs sans inconvénient.

En ce qui concerne les modifications apportées au libellé de cet article, ainsi qu'au libellé des articles 37, 39, 46, 62, et 80, elles ont pour but de lever certains scrupules de la Cour des Comptes. Le Gouvernement, en matière d'écritures et de travaux spéciaux, recourra soit à des agents de l'extérieur, soit à des membres du personnel de l'Administration centrale.

CHAPITRE II.

MILICE.

ART. 26. — *Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif fr.	30,000	»
— — — — — révisé	28,000	»
Diminution. fr.	2,000	»

Il s'agit du transfert dont il est parlé sous l'article 2.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 54. — *Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Traitement du secrétaire, etc. — Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. — Dépenses et frais divers.*

Il n'y a ici qu'un changement de libellé nécessité par les besoins de la bibliothèque.

Le Conseil de perfectionnement possède une bibliothèque; il doit pouvoir l'entretenir et notamment acquérir les ouvrages qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Jusqu'à 1884 inclusivement, le libellé de l'article 54 autorisait ce genre de dépenses. L'ancien libellé était conçu en termes très généraux. La Cour des Comptes exige aujourd'hui que la nature de toutes les dépenses soit bien précisée.

ART. 57. — *Athénées royales (loi du 1^{er} juin 1850); personnel, traitements indemnités, suppléments de minerval, subsides, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	3,158,699	»
— — — — —	révisé	3,111,198	»
	Diminution.	47,501	»

Cette diminution porte sur deux objets distincts.

Il y a d'abord la suppression de l'Athénée d'Allost et de la section préparatoire de l'école moyenne de l'État pour garçons à Courtrai, qui permet de faire une économie de 13,501 francs.

Ensuite, le nombre de professeurs d'Athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux a diminué et la somme affectée au paiement des compléments de traitement de ces professeurs peut être réduite à concurrence de 34,000 francs.

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 70. — *Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. — Traitement de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux, etc.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	823,000	»
— — — — —	révisé	809,370	»
	Diminution.	13,630	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette réduction de 13,650 francs s'explique par le fait que, depuis la présentation de ce projet, l'Administration a pu utiliser les services de plusieurs d'entre les professeurs qui avaient été mis en disponibilité à la suite de la mise à exécution de la loi du 20 septembre 1884.

ART. 71. — *Frais des divers jurys de l'enseignement primaire.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	20,000	»
— — — — —	révisé	22,000	»
		<hr/>	
Augmentation.		fr.	2,000

L'augmentation est demandée afin de permettre au Gouvernement de rétablir, en 1886, les examens pour la collation des certificats de capacité pour l'enseignement de la gymnastique et du dessin dans les écoles normales et dans les écoles primaires.

ART. 74. — *Amélioration et location de locaux et matériel des écoles et sections normales de l'État.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	151,381	»
— — — — —	révisé	121,381	»
		<hr/>	
Diminution.		fr.	30,000

Ensuite d'un accord intervenu entre le Département de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et celui de l'Intérieur et de l'Instruction publique, la direction des travaux d'entretien des écoles normales et sections normales primaires appartenant à l'État est confiée, à partir du 1^{er} janvier 1886, à l'Administration des Ponts et Chaussées; les frais annuels de ces écoles sont estimés à 30,000 francs.

En réalité donc, il n'y a pas de diminution; il n'y a qu'un simple transfert de l'article 74 du Budget du Ministère de l'Intérieur à l'article 72 du Budget de l'Agriculture.

ART. 78. — *Service annuel ordinaire des écoles primaires communales, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	7,900,000	»
— — — — —	révisé	8,050,000	»
		<hr/>	
Augmentation.		fr.	150,000

Cette augmentation est sollicitée en vue de mettre le crédit relatif au service ordinaire des écoles primaires communales en rapport avec l'accroissement de la population du royaume.

N. B. Les développements donnés à l'appui du projet de Budget primitif doivent être modifiés conformément à la note préliminaire qui précède. Il a paru inutile de réimprimer ces développements.



PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES.

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances,

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique est fixé, pour l'exercice 1886, à la somme de vingt-deux millions quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-onze francs (22,098,571 francs) conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1885.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre
de l'Intérieur et de l'Instruction publique,*

THONISSEN.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(50)

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1886.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . .	420,000 »	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du Ministère.	56,620 »	
4	Bibliothèque du Département, achat de livres abonnements et souscriptions, frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure, confection du catalogue, matériel de la bibliothèque.	5,000 »	
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	18,578 »	
6	Frais de route et de séjour; missions.	6,800 »	
7	Musée scolaire de l'État pour les trois degrés de l'enseignement public: personnel et matériel. Expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.	36,000 »	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement à des fonctionnaires et employés; premier terme des pensions des professeurs et instituteurs communaux	53,800 »	
9	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'État, des provinces et des communes dans le paiement des pensions à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou orphelins de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884).	244,000 »	
10	Suppléments de pensions accordés antérieurement à la promulgation de la loi du 20 septembre 1884 et restant dus au 1 ^{er} janvier 1885, à des instituteurs, par application de l'arrêté royal du 21 juin 1862.	1,434 »	971,249 »
11	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	35,000 »	
12	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'Administration de l'Instruction publique, en conformité de la loi du 30 mars 1865	7,512 »	
	A REPORTER. . . . fr.	»	971,240 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1886.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		971,249 »
13	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires, qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1886, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitéeuse).	60,415 »	
14	Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique; frais de route et de séjour	20,000 »	
	CHAPITRE II.		
	STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
15	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire et traitement du bibliothécaire; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale.	12,000 »	
16	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales; frais de réception et d'envoi de livres et autres documents	28,000 »	40,000 »
	CHAPITRE III.		
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
17	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	428,800 »	
8	Traitements des employés, gens de service et gens de peine :		
	Province d'Anvers	104,752 »	
	— de Brabant	138,813 »	
	— de la Flandre occidentale	131,965 »	
	— de la Flandre orientale	156,911 »	
	— de Hainaut	125,730 »	1,009,669 »
	— de Liège	117,752 »	
	— de Limbourg	78,185 »	
	— de Luxembourg	75,737 »	
	— de Namur	101,824 »	
	A REPORTER. fr.		1,011,349 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1886.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	»	1,011,249 *
19	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers. 27,000 »		
	— de Brabant. 27,000 »		
	— de la Flandre occidentale 27,000 »		
	— de la Flandre orientale 27,000 »		
	— de Hainaut. 27,000 »	231,900 »	
	— de Liège 51,500 »		
	— de Limbourg 20,700 »		
	— de Luxembourg 20,700 »		
	— de Namur 24,000 »		
20	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés :		
	Traitements des commissaires 216,500 »		2,303,700 »
	Frais de bureau 44,400 »		
	Traitements des employés 100,500 »	465,400 »	
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1886 12,000 »		
21	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	45,000 »	
22	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	15,000 »	
25	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel — Matériel et frais d'impressions; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 21 août 1885.	100,000 »	
24	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	60,000 »	
	A REPORTER . . . fr.	»	3,375,018 *

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1886.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	3,375,018 •
	CHAPITRE IV.		
	MILICE.		
25	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs et membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens . . .	114,000 •	} 142,000 •
26	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre, publication et expédition du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Traductions. Dépenses diverses.	28,000 •	
	CHAPITRE V.		
	GARDE CIVIQUE.		
27	Inspection générale : traitements ou indemnités. Frais de route et de séjour; frais de bureau, entretien, éclairage et chauffage des locaux; frais divers. Commandants supérieurs : indemnités pour frais de bureau. Frais de rédaction et de publication des décisions et arrêts en matière de garde civique.	27,000 •	} 45,000 •
28	Magasin central d'armement et d'équipement; frais de route et de séjour, entretien des locaux. Indemnités et salaires. Achat, numérotage, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement; frais divers. Achat et reliure d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impression, calligraphie et expédition des états de signalement et des brevets pour officiers (une somme de 5,000 francs pourra être transférée à l'art. 31).	15,000 •	
29	Personnel du magasin central du matériel de la garde civique	3,000 •	
	CHAPITRE VI.		
	FÊTES NATIONALES.		
50	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination.	54,000 •	} 105,200 •
51	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses. Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir	64,000 •	
52	Personnel permanent du tir	5,200 •	
	A REPORTER. . . . fr.	•	3,665,218 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1886.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	5,685,218 •
	CHAPITRE VII. DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
55	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression, calligraphie et expédition des diplômes, frais de distribution, etc.	20,000 •	20,000 •
	CHAPITRE VIII. LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
34	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.	200,000 •	500,000 •
55	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles	100,000 •	
	CHAPITRE IX. VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
56	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.	2,000,000 •	
57	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers. Frais de route et de séjour	78,000 •	2,082,000 •
58	Frais de bureau et matériel de l'inspection	4,000 •	
	A REPORTER. fr.	•	6,067,218 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1886.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. fr.	»	6,067,218 »
	CHAPITRE X.		
	SERVICE DE SANTÉ.		
30	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccinogène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1 ^o pour les aider à s'établir; 2 ^o pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Frais des conférences pour les élèves droguistes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène	200,000 »	
40	Académie royale de médecine.	35,500 »	238,500 »
41	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1881 à 1885, institué par arrêté royal du 25 novembre 1850	5,000 »	
	CHAPITRE XI.		
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
42	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	5,000 »	
43	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État	1,154,570 »	
44	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique.	260,000 »	
45	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses	90,000 »	
46	Jury central; frais de voyage et indemnités de vacation des membres du jury; matériel du jury; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargé des travaux matériels d'organisation	66,500 »	1,018,570 »
47	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État anciens membres des jurys combinés.	13,500 »	
48	Commission d'entérinement. Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission. Traitement du commis de la commission. . .	11,000 »	
49	Concours de l'enseignement supérieur; frais de ce concours; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités	6,000 »	
50	Subsidés pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des Universités de l'État et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 »	
	A REPORTER. fr.	»	7,024,288 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1886.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	7,924,288 »
	CHAPITRE XII.		
	ENSEIGNEMENT MOYEN.		
51	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire, frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	0,000 »	
52	Inspection des établissements d'instruction moyenne: personnel, traitements et indemnités. Frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau	41,250 »	
53	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège; personnel, traitements ou indemnités. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; personnel administratif et enseignant; augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875	170,515 »	
54	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège. Inspection; frais de route et de séjour; matériel. Section normale spéciale des langues modernes à Liège; matériel. École normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; matériel. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; matériel. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. Bourses d'étude; subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers.	110,780 »	
55	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200 »	
56	Jury d'examen de l'enseignement moyen; matériel.	1,500 »	
57	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux	3,111,198 »	3,852,732 »
58	Athénées ou collèges royaux. Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce à Anvers	4,000 »	
59	Écoles moyennes. — Bourses.	33,500 »	
60	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons. Subsides aux provinces et aux communes	154,371 »	
	À REPORTER. fr.	»	11,777,020 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1886.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	°	11,777,020 °
61	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsidés	25,000 °	
62	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjoindes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	30,000 °	
63	Professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré sans emploi. Indemnités	5,120 °	
64	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen	65,000 °	
65	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités	17,500 °	
66	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses	2,000 °	
67	Frais de rédaction et de publication du 11 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen	10,000 °	
CHAPITRE XIII.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
68	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité	400,000 °	
69	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services: 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 5 ^o aux inspectrices déléguées.	164,800 °	
70	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. . . .	809,570 °	
71	Frais des divers jurys de l'enseignement primaire	22,000 °	
72	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du conseil, indemnités du secrétaire, du secrétaire adjoint etc., impressions et dépenses diverses.	7,000 °	
73	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 °	
74	Amélioration et location de locaux et matériel des écoles et sections normales de l'État . .	121,581 °	10,515,551 °
75	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées	400,000 °	
76	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs.	145,000 °	
	A REPORTER. . . . fr.		22,092,571 °

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1886.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	22,009,571 •
77	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types.	100,000 •	
78	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes. Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,030,000 •	
70	Frais des concours entre les élèves des écoles primaires; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours. Frais de concours entre les élèves des écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours	40,000 •	
80	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire. Frais de rédaction du 14 ^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1882 à 1884) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale	70,000 •	
CHAPITRE XIV.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
81	Dépenses imprévues non libellées au Budget	6,000 •	6,000 •
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE . . . fr.		22,008,571 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1885.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur et de
l'Instruction publique,*

THONISSEN.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(60)